



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service Eau**

Affaire suivie par Philippe Antoine  
LET220794

Tél : 05 59 80 87 22

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le

**23 JUIN 2022**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2022-06-21-00002 du 21 juin 2022, portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement relatif à l'entretien du ruisseau Malugar sur la commune de Léés-Athas.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité travaux  
et milieux aquatiques

Stéphanie Lebret

Monsieur René CASAVIEILLE  
7 rue des Cîmes  
64400 BIDOS